



SNES-FSU Aix-Marseille

Le lundi 27 juin 2016

Lettre ouverte à Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Objet : hors-classe des certifiés

Le SNES-FSU Aix-Marseille demande que les engagements du gouvernement concernant la carrière des professeurs soient mis en oeuvre sans délai. En effet, tant le ministère de la Fonction Publique, dans le cadre des engagements PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), que le ministère de l'Education Nationale, dans le cadre des discussions dans les GT Métiers de 2013/2014 et aujourd'hui à l'occasion de la transposition du protocole PPCR aux personnels de l'Education Nationale, affirment que *"tout agent a vocation à parcourir au moins deux grades au cours de sa carrière"*.

Aussi, le SNES-FSU Aix-Marseille demande que le rectorat d'Aix-Marseille prenne les dispositions nécessaires pour que, sauf démerite avéré, tous les professeurs certifiés de l'académie ayant atteint le dernier échelon de la classe normale soient promus à la hors-classe.

Nous tenons en outre à souligner qu'une gestion prévisionnelle des promotions doit être mise en place afin d'organiser le passage à la hors-classe de cohortes générationnelles très fournies qui arrivent actuellement en fin de classe normale, générations issues des recrutements massifs des années 1985 / 1995. L'académie compte en effet à ce jour 1200 professeurs certifiés au 10° échelon, 1300 professeurs certifiés au 9° échelon, 1400 professeurs certifiés au 8° échelon, alors que les possibilités de promotion à la hors-classe sont de l'ordre de 350 par an.

Comment se résoudre à ce que seulement 13% des collègues ayant atteint le 10° échelon et ayant plus de 55 ans soient promus à la hors-classe alors que 82% de ces collègues ont un avis Très Favorable ou Favorable de leur principal ou proviseur, et 76 % ont un avis Très Favorable ou Favorable de leur inspecteur? Comment se résoudre à priver ces collègues, souvent de façon irrémédiable, d'un accès aux indices terminaux de la hors-classe, alors qu'ils sont évalués favorablement par l'institution? Comment se résoudre à voir se reconstituer un engorgement dans l'accès à la hors-classe qui pénalisera sur les cohortes qui suivent?

Le SNES-FSU Aix-Marseille demande que le rectorat d'Aix-Marseille prenne les dispositions nécessaires pour que dès cette année une part plus importante des collègues ayant atteint le 10 ° échelon de la classe normale, bénéficiant de deux avis Favorable ou Très Favorable et ayant plus de 55 ans, soit promue.

Pour les campagnes de promotions suivantes, il demande que les corps d'inspection et les personnels de direction soient sensibilisés aux enjeux de la gestion prévisionnelle des promotions. Il oeuvrera pour une évolution du barème pour organiser la promotion de tous à la hors-classe dans les années à venir.

Les élus du SNES-FSU Aix-Marseille